

5.3) Centre Sportif Sous-Moulin – rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements sportifs de la zone d’athlétisme : vote d’un crédit d’étude et de financement (CHF 85'000.- TTC)

Créé en 1983 par la volonté des autorités politiques des trois communes chênoises, le Groupement Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin est une entité publique autonome à but non lucratif ayant pour but d’assumer de manière indépendante l’exploitation et le développement du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM). Les installations sportives du CSSM sont utilisées par un large éventail de personnes, des clubs sportifs aux écoles en passant par les amateurs de sport.

La « zone d’athlétisme », située à l’arrière de la patinoire du CSSM, comprend notamment une piste d’athlétisme, des sautoirs et un terrain de basket. Ces installations sont dans un état de délabrement avancé et nécessitent une rénovation.

Compte tenu de ces éléments, un crédit d’étude est sollicité en vue de la réalisation d’un avant-projet (phase SIA 31), d’un projet (phase SIA 32), de la dépose de l’autorisation de construire (phase SIA 33) et de la réalisation des appels d’offres (phase SIA 41) concernant les six thématiques suivantes :

**1. Rénover la piste d’athlétisme, les couloirs de sauts en longueur et le terrain de basket, ainsi que les barrières de protection et les pare-ballons**

La piste d’athlétisme, la zone de basket et les aires de saut en hauteur et en longueur, présentent des problèmes structurels importants. La détérioration du revêtement de ces zones, installé il y a environ quinze ans, est devenue un problème persistant. Cette dégradation est le résultat de l’usure due à une utilisation intensive au fil des ans, ainsi que de la détérioration des composants chimiques des colles utilisées lors de l’installation.

Par ailleurs, la surface de la piste d’athlétisme n’est plus perméable, ce qui entraîne la stagnation de l’eau par temps de pluie, aggravant ainsi la détérioration du revêtement.

Une rénovation complète du revêtement de ces installations sportives est nécessaire, en utilisant des matériaux modernes et durables. L’amélioration du système de drainage est également un impératif pour éviter l’accumulation d’eau, garantissant ainsi la qualité, la sécurité et la longévité de ces espaces sportifs.

**2. Remplacer les éclairages sportifs**

Le CSSM a pris des mesures pour réduire sa consommation énergétique au fil du temps. Le remplacement des éclairages sportifs extérieurs vise à améliorer l’efficacité énergétique tout en répondant aux besoins des utilisateurs. Il permet

également de se conformer aux normes actuelles et de réduire de la consommation énergétique grâce à l'adoption de l'éclairage LED.

### **3. Créer de nouveaux WC publics extérieurs**

L'organisation d'événements destinés aux écoles ou aux clubs sportifs dans l'espace du CSSM souligne le manque de sanitaires. L'ajout de toilettes à l'extrémité de l'esplanade de la patinoire, du côté de la halle de curling, pourrait répondre à cette problématique. Les nouvelles installations incluront des toilettes pour hommes et pour femmes ainsi que des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite.

### **4. Créer un local de rangement pour le matériel sportif**

L'intégration d'un local de rangement fixe permet de remplacer les deux containers métalliques actuellement utilisés comme espaces de stockage temporaire. Ses locaux serviraient de rangement pour le club d'athlétisme et pour le matériel mis à la disposition des écoles par le CSSM. Ces nouveaux locaux contribueraient à renforcer la sécurité des biens entreposés et auraient un impact positif en améliorant l'apparence générale du site.

### **5. Créer un à deux blocs d'escalade**

L'installation de blocs d'escalade en libre accès en extérieur permet d'élargir la gamme d'activités proposées par le CSSM et d'attirer un nouveau public en répondant à la demande croissante des amateurs d'escalade.

### **6. Drainer et rénover les deux terrains de beach-volley.**

Les terrains de beach-volley existent depuis plus de 20 ans. À leur création, aucun système de drainage adéquat n'avait été installé. Par ailleurs, les bordures délimitant les terrains et retenant le sable sont aujourd'hui constituées de traverses de chemin de fer complètement usées. Cette dégradation du bois présente un risque de blessures pour les participants. Il est essentiel d'installer un système de drainage pour éviter la stagnation de l'eau et de changer ces bordures.

Dans le détail, les coûts des études sont les suivants :

INFRASTRUCTURE (phases 31-32-33-41)	CHF 105'000.- HT
Géotechnicien	CHF 12'000.- HT
Architecte	CHF 35'000.- HT
Ingénieur électricité	CHF 12'000.- HT
Ingénieur civil	CHF 8'000.- HT
Assistance pédologique	CHF 5'000.- HT
Géomètre	CHF 9'000.- HT
Analyses et sondages	CHF 18'000.- HT
Arrosage	CHF 1'000.- HT
Divers et imprévus 7%	CHF 21'000.- HT
TVA (8.1%)	CHF 18'306.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 244'306.- TTC</b>

Ce montant étant réparti à parts égales entre les trois communes chénoises, la somme à la charge de Chêne-Bougeries s'élève à CHF 81'435.- TTC.

En raison de ce qui précède, un crédit d'étude et de financement d'un montant total arrondi à CHF 85'000.- TTC est sollicité.

En conséquence, la délibération suivante est proposée au Conseil municipal :

PROJET

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – RENOVATION, OPTIMISATION DES ESPACES ET  
MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA ZONE D'ATHLETISME :  
VOTE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 85'000.- TTC

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

attendu que ce terrain du stade des Trois-Chêne a déjà fait l'objet d'une présentation en 2021 et qu'une demande de crédit d'étude a été approuvée mais mise en attente pour faire une analyse ciblée des besoins,

attendu que l'état actuel du terrain est préoccupant vue sa forte sollicitation par des clubs sportifs, des écoles et le grand public,

attendu qu'il devient indispensable de rénover la piste d'athlétisme, les sautoirs, le terrain de basket et de beach-volley,

attendu qu'il est nécessaire de remplacer l'éclairage actuel et de créer des nouveaux sanitaires,

vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin,

vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 11 octobre 2023,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion lors de sa séance du 23 novembre 2023,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

par **XX voix pour, XX voix contre et XX abstention-s,**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 81'435.- (1/3 de CHF 244'306.-) arrondi à CHF 85'000.- TTC en vue de la rénovation,

l'optimisation des espaces de la zone piste d'athlétisme et modernisation des équipements sportifs du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude devra être intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 3410.330, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et Thônex.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
P.-Y. FAVARGER

Le Président  
du Conseil municipal  
M. WUARIN